



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Clinic

Version 17 (La France)

Date d'émission: 2009/08/12

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : **Clinic**

Utilisation : Pesticide

Société : Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str.25
A-4021 Linz

Téléphone: +43/732/6918-4010
Téléfax: +43/732/6918-64010
Adresse e-mail: Johann.Mayr@at.nufarm.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation.
Risque de lésions oculaires graves.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse (de sels d'isopropylamine)
Glyphosate 360g/L

Composants	No.-CAS	No.-EINECS No. ELINCS	No REACH	Symbole(s) Phrase(s) R	Concentration (w/w)
Glyphosate IPA salt	38641-94-0	254-056-8		n.c.	41,5 %
Tallowalkylamineethoxylate	61791-26-2	500-153-8		Xn, N R22, R41, R51/53	10,8 %

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Avaler du "carbo absorbens". En cas d'ingestion consulter

immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Symptômes : Vomissements, Diarrhée, douleurs abdominales, Activité cardiaque irrégulière

Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (NOx, COx, P2O5).

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Clinic

Version 17 (La France)

Date d'émission: 2009/08/12

Précautions pour la manipulation sans danger : Conserver hors de la portée des enfants. Porter un équipement de protection individuel.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur original.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : < 40 °C
: > -5 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains : Gants de protection

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique : liquide
Forme : solution aqueuse
Couleur : brun clair
Odeur : type amine

Autres données

Point/intervalle de fusion : -10 °C

Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammabilité	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: Matière active sous forme de sel organique. Tension de vapeur négligeable.
Densité	: 1,17 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement miscible
pH	: env.4,6 à 20,6 g/l (Glyphosate)
Coefficient de partage n-octanol/eau	: log POW = -3,2 à 25 °C (Glyphosate)
Constante de dissociation	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique	: Pas de décomposition spontanée ou exothermique jusqu'à 100 °C.
Conditions à éviter	: donnée non disponible
Matières à éviter	: Des bases fortes

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 rat
Dose: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: > 5,7 mg/l
Remarques: concentration la plus haute à atteindre

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation : Buehler Test Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Stabilité dans le sol : DT50: 2 - 174 jr
(Glyphosate)

DT50: 1 - 7 jr
agents mouillants

Stabilité dans l'eau : DT50: 7 jr
(Glyphosate)

DT50: 28 jr
agents mouillants

Bioaccumulation : Lepomis macrochirus (Crapet-soleil)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1

Pas de bioaccumulation.
Substance d'essai: (Glyphosate)

Effets écotoxicologiques

Toxicité abeilles

: DL50 Apis mellifera (L'abeille à miel)
Période d'essai: 48 h
Non toxique sur l'abeille.
Value (µg/Species): 326

Toxicité vers de terre

: CL50 Eisenia foetida
Dose: > 5.000 mg/kg
Période d'essai: 14 jr

Toxicité pour les oiseaux

: CL50 Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Dose: > 5.620 mg/kg
Période d'essai: 5 jr
Non toxique sur les oiseaux.

: CL50 Anas platyrhynchos (Canard colvert)
Dose: > 5.620 mg/kg
Période d'essai: 5 jr
Non toxique sur les oiseaux.

Toxicité pour le poisson

: Essai en dynamique CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose: 8,2 mg/l
Période d'essai: 96 h

Essai en dynamique CL50 Lepomis macrochirus (Crapet-soleil)
Dose: 5,8 mg/l
Période d'essai: 96 h

Toxicité pour les daphnies

: Essai en statique CE50 Daphnie
Dose: 11 mg/l
Période d'essai: 48 h

Toxicité pour les algues

: Essai en statique ErC50 Pseudokirchneriella subcapitata
Dose: 8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Essai en statique CE50 Lemna minor
Dose: > 6 mg/l
Durée d'exposition: 168 h

Information

: Selon notre expérience, ne perturbe pas le bon fonctionnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Clinic

Version 17 (La France)

Date d'émission: 2009/08/12

supplémentaire

des stations d'épuration après utilisation appropriée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : 3082

Description des marchandises : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Glyphosate, Suifalkylamin éthoxylée)

ADR/RID

Classe : 9
Groupe d'emballage : III

IATA-DGR

Classe : 9
Groupe d'emballage : III

IMDG :

IMDG - pas applicable, transporté sous SP909

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s)	: Xn N	Nocif Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	: R20 R41 R51/53	Nocif par inhalation. Risque de lésions oculaires graves. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S20/21 S25 S26 S36 S37/39 S46 S60 S61	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Autres Informations	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.	

16. AUTRES DONNÉES

Date d'impression : 2010/01/20

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- n.c. - Cette substance n'est pas classée dans l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008.
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R41 - Risque de lésions oculaires graves.
- R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Clinic

Version 17 (La France)

Date d'émission: 2009/08/12

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

N° A.M.M.: 98 00 499

Personne de contact

Société : Nufarm GmbH & Co KG
J. Mayr
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
L'Autriche

Téléphone : +43/732/6918-4010
Téléfax : +43/732/6918-64010
Adresse e-mail : Johann.Mayr@at.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.